

# CRECHE CASSE-NOISETTES



## RAPPORT ANNUEL 2019



## TABLE DES MATIERES

<b>LA CRECHE EN BREF</b> .....	4
<b>Rapport d'activité</b> .....	6
<b>Comptes d'exploitation 2019</b> .....	10
<b>Bilan au 31.12.2019</b> .....	14
<b>Budget 2020</b> .....	15

## Remerciements

L'Association Casse-Noisettes remercie particulièrement pour son soutien





## LA CRECHE EN BREF

### Vision

Créer un accueil et une ambiance inoubliables pour les enfants en mettant l'accent sur le plaisir, la créativité et l'originalité.

Être des professionnels passionnés et bienveillants.

Mettre en valeur le bâtiment et son vaste jardin et s'inscrire dans la vie de la cité.

### Chiffres-clés

62 places d'accueil par jour

189 enfants accueillis par semaine

40 collaboratrices et collaborateurs, dont 14 en formation

217 parents membres de l'Association

164'759.75 heures d'accueil par année

18'370 repas servis par année (préparés sur place)

CHF 1'864'726.30 de charges en 2019

CHF 1'865'456.93 de produits en 2019

CHF 730.63 de bénéfice en 2019

### Organisation

Association de parents sans but lucratif et d'utilité publique, la Crèche Casse-Noisettes compte 40 collaboratrices et collaborateurs, dont 14 en formation (4 stagiaires, 8 apprenti-e-s et 2 éducatrices formation ES), représentant 30.18 emplois plein temps.

Elle est reconnue par l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG), agréée par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) du Canton de Fribourg, membre de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et a le statut d'entreprise formatrice.

### Comité

Un comité bénévole veille à la gestion et au bon fonctionnement de la Crèche. Le Comité de l'Association, nommé par l'Assemblée générale, se compose au minimum de cinq membres bénévoles possédant des compétences diverses, et de deux membres représentant la Commune de Romont et une autre commune glânoise.

En 2019, la présidente du Comité a souhaité céder sa place, après un parcours de six ans au sein du Comité. Il s'agit de Véronique Schmoutz. Nous lui adressons encore nos sincères remerciements pour son engagement sans faille.

Lors de l'Assemblée générale du 9 avril 2019, deux nouveaux membres du Comité ont été accueillis. Il s'agit de Géraldine Sudan et de Sarah Devaud. Au 31.12.2019, le Comité est composé des personnes suivantes :

Sarah Devaud, présidente / Avocate / 2019

Réjane Bourqui, vice-présidente / Pharmacienne / 2016

Bertrand Cuany / Assistant social / 2014

Sonja Hurni / Avocate / 2014

Caroline Aebi / Spécialiste en communication / 2016

Elise Guélat Rion / Economiste / 2018

Géraldine Sudan / Assistante de direction / 2019

Jean-Pierre Vaucher / Représentant des Communes / 2015

Thierry Schmid / Représentant des Communes / 2018

## Direction

Christelle Balsiger / Directrice / 1993

Laurence Defferrard / Directrice adjointe / 2012

Catherine Galley-Grossrieder / Responsable administrative / 2015

## Organe de révision

Fiduciaire Marc Gobet SA, Romont



## Rapport d'activité

### A. La vie à la crèche

Comme chaque année, 2019 a été jalonnée d'événements auxquels la Crèche Casse-Noisettes tient, et qui permettent d'organiser les différentes activités de la vie en collectivité. Ainsi, les plus grands ont la chance de préparer les costumes de Carnaval avec lesquels ils défilent par la suite. En juin, parents et enfants se sont retrouvés pour une matinée à la recherche des personnages fantastiques découverts par les enfants tout au long de l'année, dans l'intra-muros de Romont. C'est alors l'occasion de saluer les collaboratrices et collaborateurs qui nous quittent et relever celles et ceux qui achèvent leur formation. En juillet, le personnel de la Crèche a eu l'occasion de parcourir les rues de la Ville de Romont, dans le cadre d'un rallye ludique suivi par une soirée conviviale lors de la soirée annuelle du personnel. Pour terminer, St-Nicolas nous a fait le plaisir de sa visite et d'un discours au cœur de la chapelle des Capucins, pour clore cette année dans une ambiance chaleureuse et féérique. Organisés au rythme de l'année scolaire, deux thèmes ont égayé 2019 ; tout d'abord, « Le monde fabuleux de Casse-Noisettes » de janvier à juillet, puis « Casse-Noisettes découvre la planète » d'août à décembre. L'occasion de faire découvrir de nombreuses activités.



## B. Formation continue

Soucieux d'inciter de nouvelles réflexions sur les thèmes entourant la vie des enfants en crèche, les collaboratrices et collaborateurs bénéficient de conférences ou cours tout au long de l'année. Comme chaque année, les collaboratrices ont eu l'occasion de fréquenter les formations proposées par la Fédération Fribourgeoise des Crèches.

Les formations effectuées au cours des dernières années, à savoir par exemples « le portage en écharpe, « le langage des signes » et « la formation 1<sup>ERS</sup> secours », se sont poursuivies, à la satisfaction de toutes et tous, en 2019.



## C. Site internet et charte graphique

Au début de l'année 2019, le Comité et la Direction de la Crèche Casse-Noisettes ont eu le plaisir de présenter la nouvelle charte graphique et le site internet. L'année écoulée a ainsi été dédiée à la communication de cette nouvelle identité auprès des parents et des divers partenaires de la Crèche.



## D. Aménagements extérieurs

Suite aux rénovations entreprises par le propriétaire de nos locaux, le personnel de la Crèche a eu le plaisir d'aménager de nouveaux espaces de jeux, tels un coin « restaurant » sur une agréable terrasse et un nouvel espace dédié aux plus petits.



## E. Dojo

Grâce à la collaboration avec le Judo Club Romont, la Crèche Casse-Noisettes a toujours la chance, depuis le mois de juin 2018, de disposer de ses locaux. Ainsi, chaque enfant, selon le programme concocté par les éducatrices et éducateurs, profite de ces lieux équipés de tatamis, véritable palais de divertissements et de défoulement.



## F. Sécurité

Depuis toujours, la sécurité intérieure et extérieure à nos locaux est primordiale pour les membres du Comité et de la Direction. Ainsi, divers travaux ont été réalisés en 2019. A titre d'exemples : sous l'angle de la sécurité et de la santé de nos travailleurs, les couchettes des bébés ont été ergonomiquement adaptées ; des fermetures de porte automatiques ont été installées ; des règles de sécurité et des aménagements ont été mis en place pour distinguer les espaces cuisine et réfectoire.

Par ailleurs, en septembre 2019, un exercice pompier grandeur nature a eu lieu dans l'enceinte du bâtiment de la Crèche Casse-Noisettes. Ce type d'exercice est primordial, tant pour la sécurité de la Crèche que pour la formation continue du service de défense incendie.



## G. Valorisation des salaires

Nous avons constaté qu'aucune augmentation de la masse salariale n'était intervenue depuis le 1er janvier 2017. Suite à cette situation, le Comité a décidé de procéder à une analyse fine des salaires.

Selon les recommandations de la Fédération des Crèches du canton de Fribourg, il s'avère que nous restons bien en dessous (-6%) de la moyenne des salaires de la branche.

Ces dernières années, nous avons subi des départs liés à la faible rémunération appliquée à Casse-Noisettes. Une perte de motivation et d'engagement liée à la rémunération ont également été observés auprès de nos employés. Cet état de fait nous préoccupait particulièrement.

D'autre part, le Syndicat des services publics reconnaissait que « les conditions de travail dans les crèches étaient précaires et avaient tendance à être remises en question dans le but d'obtenir des économies ».

Une telle démarche nous a confortés dans notre volonté et la nécessité de valoriser les professions de l'enfance qui exigent un niveau de qualifications qui doit être mieux reconnu.

Au vu de ces éléments le Comité a procédé à une revalorisation correcte de son personnel, qui est de qualité, en octroyant, au 1er août 2019 un demi-palier à l'ensemble du personnel. Un palier supplémentaire a également été apporté au 1er janvier 2020.



## Comptes d'exploitation 2019

Les comptes d'exploitation 2019 se présentent comme suit :

Comptes de charges			Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
301.00	Personnel éducatif	CHF	1 062 232.40	1 039 000.00	1 082 027.70
301.01	Personnel de remplacement	CHF	103 963.00	15 000.00	52 728.60
302.00	Direction, administration	CHF	145 136.00	145 100.00	138 875.00
302.01	Cuisine et intendance	CHF	73 220.70	73 200.00	69 928.50
303.00	AVS/AI/APG	CHF	123 299.10	115 300.00	119 012.55
304.00	LPP	CHF	33 077.40	39 600.00	37 541.10
305.00	LAA	CHF	3 895.50	2 934.00	3 030.45
305.01	Assurance perte de gains-maladie	CHF	15 256.10	14 400.00	14 106.25
305.02	Impôts à la source	CHF	0.00		-161.80
305.03	Corrections sur prestations	CHF	-2 952.80	0.00	0.00
309.01	Formation et autres frais du personnel	CHF	9 908.65	10 000.00	13 091.70
309.02	Frais de formation des apprentis	CHF	7 123.00	6 000.00	7 167.40
310.00	Fournitures de bureau	CHF	5 087.25	5 500.00	18 002.00
311.00	Achat de mobilier et équipement	CHF	7 129.15	10 000.00	5 313.15
311.01	Achat matériel pédagogique, jeux	CHF	6 501.00	7 000.00	3 326.50
312.00	Electricité	CHF	5 207.10	5 000.00	5 197.60
313.00	Economat cuisine	CHF	74 437.75	69 400.00	74 453.55
313.01	Achat de fourniture pour soins et pharmacie	CHF	1 158.05	1 500.00	1 208.30
314.00	Entretien des immeubles/ conciergerie	CHF			
314.01	Nettoyage des locaux	CHF	40 390.50	40 000.00	37 708.85
314.02	Conciergerie extérieure et déchetterie	CHF	4 282.80	5 000.00	1 781.95
314.03	Menus travaux à charge du locataire	CHF	4 276.50	3 000.00	13 917.10
314.04	Décoration intérieure et extérieure	CHF	4 461.45	2 500.00	3 286.90
315.00	Entretien du mobilier/ équip. de bureau	CHF	7 668.00	5 000.00	7 669.05
316.00	Loyer	CHF	78 000.00	78 000.00	78 000.00
316.01	Location du photocopieur et autres	CHF	3 516.05	2 600.00	2 953.40
318.00	Frais de port	CHF	1 608.40	2 000.00	1 433.30
318.01	Téléphones et autres frais de comm.	CHF	8 843.25	9 500.00	9 195.75
318.02	Assurances	CHF	2 917.50	2 100.00	754.90
318.03	CSE.Kibe	CHF	5 792.90	7 600.00	7 292.15
319.00	Publicité et Promotion	CHF	0.00	500.00	0.00
319.01	Recherche de personnel	CHF	0.00	500.00	0.00
319.02	Frais de manifestations (AG, manifestations)	CHF	5 366.90	5 000.00	349.35
319.03	Frais de fiduciaire	CHF	2 100.00	2 100.00	2 000.00
319.04	Frais de poursuites	CHF	73.30	0.00	704.55
319.05	Pertes sur débiteurs	CHF	6 428.65	0.00	2 014.90
319.06	Frais divers	CHF	201.95	1 000.00	1 616.80
320.00	Intérêts et frais bancaires & postaux	CHF	661.95	1 000.00	591.23
330.00	Amortissements machines	CHF	4 347.50	9 000.00	15 963.50
330.01	Amortissements informatique et téléphone	CHF	6 339.35	0.00	0.00
360.00	Contributions à d'autres associations	CHF	3 770.00	3 800.00	3 770.00
	<b>Total des charges</b>	<b>CHF</b>	<b>1 864 726.30</b>	<b>1 739 134.00</b>	<b>1 835 852.23</b>

### **Explications relatives à certains postes du compte de pertes et profits**

- 301.00 y compris l'adaptation des salaires du personnel au 01.08.2019
- 301.01 après déduction des indemnités reçues - comptes 436.00-436.01-436.03 (maladies, accidents et maternités) - les coûts de remplacement s'élèvent à CHF 1'267.60
- 318.02 l'assurance Bâloise PME combi, l'assurance Helvetia commerce PME ainsi que l'assurance protection juridique
- 319.05 parents insolvable (factures impayées des frais de garde)
- 330.00 amortissements sur la base des investissements réalisés
- 330.01 les amortissements ont été adaptés aux investissements réalisés

Les comptes de produits 2019 se présentent comme suit :

<b>Comptes de produits</b>			<b>Comptes 2019</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
420.00	Intérêts créanciers	CHF	29.95	0.00	38.24
434.00	Contributions des parents (garde)	CHF	996 050.35	937 808.00	1 013 266.00
434.01	Contributions des parents (repas)	CHF	73 843.85	67 700.00	74 479.70
434.02	Frais d'inscription	CHF	3 100.00	1 500.00	2 350.00
434.03	Réservation places	CHF	0.00	0.00	0.00
434.04	Dépannages	CHF	380.00	0.00	0.00
434.05	Frais de rappels et intérêts	CHF	60.65	0.00	60.00
436.00	Indemnités journalières en cas de maladie	CHF	33 559.05	0.00	27 356.20
436.01	Indemnités journalières en cas d'accident	CHF	1 179.60	0.00	1 018.80
436.02	Allocations familiales	CHF	0.00	0.00	0.00
436.03	Autres remboursements de tiers	CHF	67 956.75	0.00	18 583.25
436.04	Contributions du personnel aux repas	CHF	18 005.00	19 000.00	18 945.00
436.05	Escompte	CHF	-35.67	0.00	-66.47
439.00	Cotisations des membres de l'association	CHF	15 200.00	15 000.00	14 800.00
439.01	Autres produits de l'association	CHF	0.00	0.00	-100.80
439.02	Cafés Nespresso	CHF	0.00	0.00	2 361.25
439.03	Produits de manifestations	CHF	290.00	0.00	0.00
439.09	Produits extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
451.00	Contributions Etat FR pour prise en charge	CHF	137 903.90	132 761.00	137 572.45
451.02	Contributions Etat FR pour frais de formation	CHF	2 637.50	188.00	1 062.50
452.00	Contributions ABMG - Pte Enfance	CHF	391 327.10	400 000.00	394 876.95
453.00	Contributions des employeurs	CHF	75 847.15	73 831.00	75 664.85
454.00	Loterie Romande	CHF	24 800.00	24 800.00	24 800.00
454.01	Dons	CHF	21 600.00	11 600.00	31 830.00
469.00	Ristourne taxe CO2	CHF	1 721.75	1 000.00	1 868.95
	<b>Total des produits</b>	<b>CHF</b>	<b>1 865 456.93</b>	<b>1 685 188.00</b>	<b>1 840 766.87</b>
	<b>Résultat net</b>	<b>CHF</b>	<b>730.63</b>	<b>-53 946.00</b>	<b>4 914.64</b>
	Dissolution réserve	CHF			
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>CHF</b>	<b>730.63</b>		<b>4 914.64</b>

### Explications relatives à certains postes du compte de produits

Le taux de fréquentation est de 98.49%.

Pour rappel, le budget est calculé avec un taux de fréquentation de 95 % et 1% de fréquentation représente une variation de produits d'environ CHF 16'400.-

434.00 la contribution des frais de garde des parents représente le 61.27% du prix de pension

436.03 indemnités maternité reçues

451.00/453.00 les subventions cantonales représentent le 13.15% du prix de pension

452.00 les subventions accordées aux parents par l'ABMG représentent le 24.28% du prix de pension

454.01 deux soutiens importants

Le résultat de l'exercice 2019 présente un bénéfice de CHF 730.63. Ce résultat provient de plusieurs facteurs, soit :

- Le facteur humain :
  1. Le taux de fréquentation de 2019 est supérieur au budget grâce aux compétences et expérience de notre Directrice ;
  2. Le compte « personnel de remplacement » est très bas grâce à l'anticipation et le bon suivi de notre Responsable RH. Elle a su remplacer judicieusement le personnel en congé maladie, accident et maternité ;
  3. Et bien sûr également au professionnalisme de tout le personnel éducatif, tant dans leur travail au quotidien, perpétuant ainsi la bonne réputation de la Crèche Casse-Noisettes, que dans leur sérieux, limitant les jours d'absence.
- Le facteur financier :
  1. Le suivi strict et précis des engagements financiers de notre responsable administrative ;
  2. La recherche perpétuelle d'optimisation des tâches annexes ;
  3. L'encaissement de deux dons exceptionnels en 2019.

Dont les différentes incidences sont expliquées plus haut.

## Bilan au 31.12.2019

Actifs				
			Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
100.00	Caisse	CHF	668.80	263.70
101.00	Postfinance	CHF	28 965.27	26 771.37
101.10	Postfinance, Economat	CHF	8 117.15	8 653.65
102.00	BCF - compte club	CHF	170 452.95	98 644.30
102.10	BCF - compte épargne	CHF	43 752.10	43 733.85
110.00	Débiteurs	CHF	0.00	0.00
110.01	Débiteurs_Kibe (parents)	CHF	7 128.10	9 410.17
110.02	Provisions pour pertes s/débiteurs	CHF	-1 400.00	-1 400.00
110.10	Débiteurs Impôts anticipés	CHF	0.00	0.00
130.00	Actifs transitoires	CHF	6 250.55	45 299.45
140.00	Immobilisation financière	CHF	100.00	50.00
150.00	Mobilier et machines	CHF	1 326.65	3 093.30
150.01	Informatique et téléphonie	CHF	1.00	6 340.35
150.02	Aménagements crèche	CHF	1.00	2 581.85
	<b>Total de l'Actif</b>	<b>CHF</b>	<b>265 363.57</b>	<b>243 441.99</b>
Passifs				
			Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
200.00	Créanciers	CHF	25 020.29	5 930.59
200.01	Impôts à la source (retenues)	CHF	0.00	0.00
200.02	Dépôts clés	CHF	0.00	0.00
210.02	Réserves variation taux de fréquentation		160 451.35	160 451.35
250.00	Passifs transitoires	CHF	15 404.45	28 930.85
250.01	Pensions encaissées d'avance	CHF	54 696.00	39 068.35
290.00	Capital	CHF	9 060.85	4 146.21
299.00	Bénéfice ou perte reporté	CHF	730.63	4 914.64
	<b>Total du Passif</b>	<b>CHF</b>	<b>265 363.57</b>	<b>243 441.99</b>

### Explications relatives à certains postes du bilan

- 130.00 diverses factures payées en 2019, dont la charge concerne l'exercice 2020
- 150.00 valeur résiduelle du poste mobilier et machine
- 150.01 valeur résiduelle après amortissement du matériel informatique et téléphone, ainsi que la création et réalisation du site internet
- 150.02 valeur résiduelle après amortissement du store d'ombrage
- 250.00 factures à recevoir dont la charge doit être prise en 2019
- 299.00 bénéfice réalisé de l'exercice

## Budget 2020

3 CHARGES		Budget 2019	Budget 2020
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 460 534</b>	<b>1 497 354</b>
301.00	Personnel éducatif	1 039 000	1 061 400
301.01	Personnel de remplacement	15 000	15 000
302.00	Direction et administration	145 100	151 400
302.01	Cuisine et intendance	73 200	76 400
303.00	AVS, AI, APG, AC	115 300	118 200
304.00	LPP	39 600	40 600
305.00	Assurance accidents professionnels LAA et complémentaire	2 934	3 034
305.01	Assurance perte de gains-maladie	14 400	14 700
305.02	Impôt à la souce	0	0
305.03	Corrections sur prestations	0	0
309.01	Formation, jubilés et autres	10 000	10 620
309.02	Frais de formation apprentis	6 000	6 000
<b>31</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>264 800</b>	<b>270 950</b>
310.00	Fournitures de bureau	5 500	5 500
311.00	Achat de mobilier et équipement	10 000	11 000
311.01	Achat de matériel pédagogique, jeux, livres	7 000	7 500
312.00	Electricité	5 000	5 000
313.00	Economat cuisine et autres matériels	69 400	72 000
313.01	Achats de fournitures pour soins et pharmacie	1 500	1 500
314.00	Entretien des immeubles		
314.01	Nettoyage des locaux (ordinaire et d'été)	40 000	40 500
314.02	Conciergerie extérieure et déchetterie	5 000	5 000
314.03	Menus travaux à charge du locataire	3 000	3 000
314.04	Décoration intérieur et extérieur	2 500	4 000
315.00	Entretien du mobilier, des machines, et des équip. de bureau	5 000	5 000
316.00	Loyer	78 000	78 000
316.01	Location du photocopieur et autres	2 600	2 600
318.00	Frais de port	2 000	2 000
318.01	Téléphone et autres frais de communication	9 500	9 500
318.02	Assurances	2 100	2 100
318.03	CSE.Kibe + espace collaboration	7 600	7 650
319.00	Publicité et promotion	500	500
319.01	Recherche de personnel	500	500
319.02	Frais de manifestations et des organes (AG + comité + events)	5 000	5 000
319.03	Frais fiduciaire	2 100	2 100
319.04	Frais de poursuites	0	0
319.05	Pertes sur débiteurs	0	0
319.06	Frais divers	1 000	1 000
<b>32</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
320.00	Intérêts et frais bancaires / postaux	1 000	1 000
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>
330.00	Amortissement machines, mobiliers et immobiliers	9 000	9 000
<b>36</b>	<b>Contributions</b>	<b>3 800</b>	<b>3 800</b>
360.00	Contributions à d'autres associations	3 800	3 800
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
390.00	Eval. du coût de prestations fournies gratuitement par des tiers	0	0
<b>TOTAL des charges</b>		<b>1 739 134</b>	<b>1 782 104</b>

<b>4 PRODUITS</b>		<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2020</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
420.00	Intérêts créanciers	0	0
<b>43</b>	<b>Produits principaux</b>	<b>1 041 008</b>	<b>1 065 342</b>
434.00	Contributions des parents aux frais de garde	937 808	962 942
434.01	Contributions des parents aux frais de repas	67 700	67 700
434.02	Frais d'inscription	1 500	1 500
434.03	Réservations	0	0
434.04	Dépannages	0	0
434.05	Frais de rappel	0	0
436.00	Indemnités journalières en cas de maladie	0	0
436.01	Indemnités journalières en cas d'accident	0	0
436.02	Allocations familiales	0	0
436.03	Autres remboursements de tiers	0	0
436.04	Contribution du personnel pour les repas	19 000	18 200
436.05	Escompte	0	0
439.00	Cotisations des membres de l'association	15 000	15 000
439.01	Autres produits de l'association	0	0
439.02	Cafés Nespresso	0	0
439.03	Produits de manifestations	0	0
439.09	Produits extraordinaires / AsCoGla	0	0
<b>45</b>	<b>Subventions, contributions Loterie Romande</b>	<b>644 179</b>	<b>658 967</b>
451.00	Contribution Etat FR pour prise en charge	132 761	132 761
451.01	Contribution Etat FR pour création nouvelles places	0	0
451.02	Contribution Etat FR pour frais de formation	188	1 175
452.00	Pot commun ABMG	400 000	420 000
453.00	Contribution des employeurs	73 831	73 831
454.00	Loterie Romande	24 800	24 800
454.01	Dons	11 600	5 400
469.00	Ristourne de la taxe CO2	1 000	1 000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
490.01	Eval. du coût de prestations fournies gratuitement par des tiers	0	0
<b>TOTAL des produits</b>		<b>1 685 187</b>	<b>1 724 308</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 53 947</b>	<b>- 57 796</b>
	<b>Dissolution de réserve</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>-53 947</b>	<b>-57 796</b>

## Explications relatives au budget 2020

### Commentaires sur les charges

#### 30 Charges du personnel

Pour rappel, aucune augmentation de la masse salariale n'est intervenue depuis le 1er janvier 2017, bien que l'Indice des prix à la consommation ait renchéri d'environ 1.5%. Le Comité a décidé de procéder à une analyse fine des situations de chaque employé, à la lumière des recommandations en la matière. Au terme de cette analyse, le Comité a décidé de procéder à une revalorisation correcte de son personnel, qui est de qualité, en octroyant, au 1er août 2019, un demi-palier à l'ensemble du personnel. Le budget 2020 prévoit également d'octroyer, au 1<sup>er</sup> janvier, un palier à l'ensemble du personnel et de procéder à des corrections individuelles supplémentaires pour les situations critiques. Une hausse salariale moyenne de 4.3% a été calculée dans le budget 2020, par rapport à l'estimation des charges salariales de 2019.

309.01 Formation, jubilés et autres

La formation permet de maintenir à flot les connaissances de notre personnel et de se démarquer par rapport à la concurrence. Le budget 2020 prévoit :

Diverses formations internes (CHF 5'000.-)

La partie « autres » concerne le souper du personnel (CHF 3'000.-), divers cadeaux (1'000.-), frais de colloques (500.-)

Un montant de CHF 1'120.- représente les primes de jubilé.

311.00 Achat de mobilier et équipement

Besoins courants selon état des comptes 2019 (CHF 4'000.-) ; à cela s'ajoute l'achat d'un module de grimpe et d'un tobogan (CHF 7'000.-).

313.00 Economat cuisine et autres matériels

Un montant de CHF 4.- par repas y compris déjeuner a été budgété pour les 13'547 couverts servis aux enfants et les 3'648 couverts à l'attention du personnel d'encadrement.

Également dans cette position sont regroupées les dépenses suivantes : achats divers produits (lingettes, produits de vaisselle, etc...) pour un montant de CHF 2'600.00.

314.01 Nettoyage des locaux

Le contrat pour le nettoyage quotidien des locaux auprès de l'entreprise externe s'élève à CHF 37'000.-.

CHF 3'500.- sont prévus pour le nettoyage d'été.

314.04 Décoration intérieur et extérieur

Ajustement selon situation estimée pour 2019 (CHF 4'000.-)

318.03 CSE Kibe & espace collaboration

Abonnements annuels : CSE-Kibe pour les frais de licences et le Help-Desk (CHF 4'000.-), collaboratif Wedo (CHF 2'760.-) et Winbiz Cloud (CHF 890.-)

360.00 Contribution à d'autres associations

Le montant budgétisé représente notre cotisation à la Fédération des Crèches du Canton de Fribourg calculée au prorata des places d'accueil.

Autres charges d'exploitation

Tous les montants des autres charges d'exploitation non-citées correspondent au budget précédent et ne nécessitent pas d'adaptation spécifique.

## Commentaires sur les produits

Les pensions sont calculées avec 62 enfants et un taux de fréquentation de 95%.

Le tarif journalier est de CHF 114.- + CHF 5.- pour les repas pour le 8 premiers mois de l'année et de CHF 124.- + CHF 5.- dès le 1er septembre 2020.

Ce montant est réparti comme suit :

Participation des parents, subventions communales accordées aux parents par l'ABMG selon le revenu déterminant, subventions cantonales, subventions « employeur » découlant de la loi sur les structures extrafamiliales de jour (LSTE) et son règlement (RSTE).

### 434.00 Contribution des parents aux frais de garde

La contribution des parents aux frais de garde provient du résultat obtenu après avoir déduit les différentes subventions au prix de pension pour un taux de fréquentation de 95%.

### 434.01 Contribution des parents aux frais de repas

Les repas sont facturés CHF 5.- aux parents et ne bénéficient d'aucune subvention. La fréquentation prévue en janvier 2020 représente un total de 13'547 couverts pour l'année.

### 434.02 Frais d'inscription

Frais de dossiers facturés lors de chaque nouvelle inscription.

### 436.04 Contribution du personnel aux frais de repas

Un montant de CHF 5.- par repas est facturé au personnel. Estimation pour 2020 : 3648 repas.

### 451.00 Contribution de l'Etat pour prise en charge

Le Canton de Fribourg subventionne tous les parents qui placent leur(s) enfant(s) en structure d'accueil, pour autant que celle-ci réponde aux exigences du SEJ. Elle s'élève à CHF 9,80 par jour.

### 451.02 Contribution Etat aux frais de formation

Le canton de Fribourg participe aux frais de formation à hauteur de 25% des frais de cours reconnus. Un montant de CHF 1'175.00 est budgété.

### 452.00 Pot commun ABMG

Cette contribution dépend de la structure de revenus des parents. Elle peut fortement varier d'une année à l'autre.

### 453.00 Contribution des employeurs

Le montant de la contribution des employeurs s'élève à CHF 5,45 par jour. Tout comme la contribution de l'Etat, elle est conditionnée aux exigences du SEJ.

### 454.00 Loterie Romande

La Loterie Romande soutient les crèches à raison de CHF 400.- par place d'accueil. Ce montant n'est pas garanti et doit être demandé chaque année. Estimation des places 62.

### 454.01 Dons

Participation financière avec l'HFR pour la mise à disposition de places d'accueil destinées prioritairement aux enfants de collaborateurs de l'Hôpital. La convention a été revue à la baisse dès janvier 2020.

Le budget 2020 présente une perte de CHF 57'796.-. Cette perte de l'exercice sera absorbée par les réserves au bilan. Nous devons toutefois être attentifs à cette situation qui aura un impact sur le flux de liquidités durant l'année 2020.

Actuellement la réserve est de CHF 160'450.-.

Suivant nos prévisions budgétaires, cette dernière devra être utilisée l'année prochaine pour couvrir la perte calculée. Selon nos estimations et expériences une réserve de CHF 150'000.- est nécessaire pour faire face aux différentes fluctuations/baisses du taux de fréquentation durant l'année. Une telle provision est ainsi indispensable pour assurer la pérennité et l'autonomie financière de la Crèche. En remplissant ce but, elle est par ailleurs tout à fait compatible avec les recommandations du SEJ.

Pour l'exercice 2020, une adaptation des tarifs, au 1<sup>er</sup> septembre 2020, sera nécessaire afin d'éviter un problème de liquidités et des pertes futures cumulées. Une adaptation de la table des subventions sera également nécessaire pour cette même échéance, afin de ne pas répercuter la totalité de la hausse sur les parents.

Pour rappel, après l'adoption du budget par le Comité, le 10 septembre 2019, la procédure prévoit la présentation de celui-ci à la Commission Petite Enfance de l'ABMG.

Au moment de la rédaction du présent rapport d'activité, le COVID-19 est en train de sévir en Suisse. Cette situation « extraordinaire » aura inmanquablement des conséquences importantes sur le fonctionnement de la Crèche et le résultat financier de la structure. Le Comité et la Direction sont en contact avec les Autorités pour gérer au mieux cette situation.